



Règlement intérieur

L'association L'ELFA du lac
(Enfance Loisirs Familles Ados)
a été créée le 24 avril 2025.

L'association a pour objet de contribuer à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse, par la proposition d'activités créatives, sportives, culturelles et ludiques, et par l'accompagnement de projets.

L'association peut proposer toute autre action en adéquation avec le public enfance-jeunesse ou le public familles, favorisant une participation active et durable à la vie du territoire (Bilieu, Montferrat et Villages du lac de Paladru).

Le Conseil d'Administration est constitué de parents, d'adultes bénévoles et de représentants des trois communes.

La directrice de l'association est responsable de l'ensemble des activités de l'association.

Elle est en charge de l'administration et des finances de celle-ci, dont la facturation, du lien avec les partenaires et les bénévoles, et de la gestion des ressources humaines.

Elle est également en charge de la direction et l'organisation de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs : centre de loisirs et accueil jeunes), du lien avec les familles et de la coordination de l'équipe pédagogique.

Les animateurs permanents de l'Accueil de Loisirs sont en charge de l'animation des différentes périodes du centre de loisirs, de l'accueil jeunes et du lien continu avec les familles.

Les animateurs occasionnels sont saisonniers, apprentis, stagiaires...

Le rôle de la directrice de l'ACM

- o Est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- o Est responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- o Coordonne, anime et forme le personnel vacataire recruté pour le fonctionnement de son accueil ;
- o Gère la relation avec les prestataires de service et les parents ;
- o Assure la gestion quotidienne du centre ou du séjour, selon un budget défini par le C.A. de l'association.

Le rôle d'un(e) animatrice/eur

- o Est garant de la sécurité physique et affective de son public ;
- o Organise et anime ses activités, selon le projet pédagogique établi, de la préparation jusqu'au rangement ;
- o Est force de proposition et s'adapte aux situations changeantes ;
- o Fait part à la directrice des problèmes survenus au cours de sa prise de fonction ;
- o Respecte ses collègues : sait travailler en équipe et écouter les autres ;
- o Participe aux réunions de préparation ;
- o Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action ;
- o Sait répondre à des demandes (de parents) ou sait orienter vers les personnes concernées.





Les coordonnées de l'association :

Adresse du siège :

rue de l'émaillerie, 38620 Montferrat

Directrice de l'association :

Sylvie Couturier-Voileau

07 45 14 97 85- alsh.tourdulac@gmail.com

Facebook et Whatsapp :

Les Copains du Lac – Lézados du lac

Acceptation

Le fait d'inscrire un enfant/jeune à l'ELFA DU LAC constitue une acceptation du présent règlement.

Lieu d'accueil et d'activités

Centre de loisirs à l'année : Bâtiment périscolaire, impasse de l'émaillerie à Montferrat.

Centre de loisirs l'été : dans les écoles de Bilieu ou des Villages du Lac de Paladru

Accueil jeunes : dans quatre « spots » sur Montferrat, Bilieu, Le Pin et Paladru

D'autres espaces communaux (en intérieur et extérieur) peuvent être utilisés selon les activités.

Des sorties à l'extérieur, avec transport par nos soins ou par un prestataire, peuvent être organisées.

Ouverture de l'Accueil Collectif de Mineurs

Centre de loisirs Les Copains du lac :

Accueil les mercredis et vacances scolaires, exceptés les jours fériés, la semaine du 15 août et la semaine entre Noël et le jour de l'An, sauf fermeture exceptionnelle.

Accueil jeunes Lézados du lac :

Accueil en semaine scolaire les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, et pendant les vacances scolaires, exceptés les jours fériés, le mois d'août et la semaine entre Noël et le jour de l'An, sauf fermeture exceptionnelle.

Admission

Tous les enfants de l'entrée en petite section, 3 ans (avant le 31 décembre) à 11 ans sont accueillis au sein de l'ALSH, dans la limite des places disponibles, et ceux de 11 à 17 ans sont accueillis à l'accueil jeunes.

L'association peut proposer un accueil adapté à un enfant porteur de handicap.

Fonctionnement des activités

Les copains du lac :

Mercredis : à la journée ou à la 1/2 journée

> **Journée : 7h30 - 18h**

Matin avec repas : de 7h30 à 14h00

Après-midi avec repas : de 11h30 à 18h

Après-midi sans repas : de 13h30 à 18h

> Accueil des familles : de 7h30 à 9h30, de 11h30 à 12h, de 13h30 à 14h et de 16h30 à 18h.

Lézados du lac :

Lundis, mardis, jeudi et vendredis : de 17h15 à 19h15 ou 21h15, Mercredis : de 14h à 18h, avec possibilité dès 12h30.

Samedis : en fonction des sorties proposées ou des suggestions des ados ou des envies du groupe de jeunes.

Vacances scolaires : à la journée

> **Journée : 8h - 18h**

Accueil des familles de 8h à 9h et de 17h à 18h.

En dehors de ces horaires d'accueil, sur demande écrite 72h avant, l'arrivée peut être permise après 9h30 et la sortie peut être autorisée avant 17h, sous réserve de validation par l'équipe de direction.





Déroulé de la journée et programmation

Un programme d'activités est établi par l'équipe, communiqué avant chaque période d'inscription.

Il est réalisé en cohérence avec le projet pédagogique, dont les objectifs sont issus du projet éducatif.

Ce programme est susceptible d'être modifié en cas de modifications météorologiques, de changement de prestataires, d'absence de personnel...

Inscription et facturation

L'inscription à l'accueil de loisirs se passe en 3 phases :

Phase 1 : Créer un compte familles sur le site, créer son ou ses enfants puis télécharger les documents demandés dans le dossier de chaque enfant (fiche de renseignements complétée, documents Caf et assurances à jour, copie du vaccin DTP obligatoire et dernière page du règlement intérieur signée).

Phase 2 : Contacter la directrice de l'accueil de loisirs pour prévenir que le dossier est constitué OU pour signaler que le dossier a été mis à jour.

Phase 3 : Réaliser et gérer ses inscriptions via le compte familles.

Ouverture des inscriptions :

Environ 1 mois avant la période d'accueil.

L'inscription est possible lorsque le dossier est validé par la directrice.

Pour les vacances deux jours minima d'inscription par semaine sont demandés.

Absences ou annulations :

Il n'est pas possible d'annuler sur le site internet.

Une demande d'annulation peut être faite par mail sur alsh.tourdulac@gmail.com, selon les délais suivants :

- Dernier délai pour annuler pour les **mercredis** : **6** jours avant = le **vendredi midi** précédent le mercredi choisi.
- Dernier délai pour annuler pour les **vacances** : **10** jours avant = le **vendredi midi** de la semaine d'avant.
- Dernier délai pour annuler pour les **séjours** : **24** jours avant = le **vendredi midi** 3 semaines avant le jour du départ.

En dehors de ces délais, sans justificatif, toute absence ou annulation sera facturée.

Toute annulation est confirmée par un mail.

Sur justificatif médical, seuls les repasseront facturés.

Retards :

Toute arrivée après 9h30 les mercredis, ou après 9h00 les vacances, pourra être refusée.

Toute arrivée parentale après 18h sera sanctionnée d'un supplément de 1€/minute.

Priorisation :

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Les habitants venant des communes de Billeu, Montferrat et Villages du Lac de Paladru sont prioritaires.

Règlement et facturation :

Paiement en plusieurs fois possibles. En espèces, chèque, virement (RIB sur le site). Facturation en fin de période.





Formalités générales

L'accueil de vos enfants est placé sous la responsabilité de la directrice et de son équipe pédagogique, dès leur arrivée.

Les conditions d'accueil sont soumises à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'agrément Jeunesse et Sports est attribué pour 48 enfants dont 16 de moins de 6 ans.

Restauration :

Le coût facturé comprend le repas du midi ainsi que le goûter.

Les repas sont livrés par un traiteur. La mise en chauffe et le service sont assurés par l'équipe d'animation.

Responsabilité

Une autorisation ou engagement parental sera nécessaire pour :

. Le départ temporaire ou anticipé de l'ACM pour toutes raisons acceptées au préalable par la direction

. Le départ définitif de l'ACM seul ou accompagné par une tierce personne.

Santé

Pour tous les enfants fréquentant la structure sans la présence de leurs représentants légaux :

- Tous les éléments nécessaires au bien-être et la santé de votre enfant ou de votre jeune doivent nous être communiqués sur la fiche de renseignements, strictement confidentielle.
- Pour tout traitement médical, nous fournir les médicaments marqués au nom de l'enfant, dans leur emballage d'origine et avec la notice, SANS OUBLIER L'ORDONNANCE correspondante.
- Si l'état de santé de votre enfant ou de votre jeune durant l'accueil nécessite des soins, nous vous contacterons dans les plus brefs délais, et nous engagerons toutes les procédures immédiates pour son rétablissement. A l'issue des soins, nous vous remettrons un relevé des frais engagés par l'association, qui devront nous être remboursés.
- Selon l'état de santé de votre enfant, la direction se réserve le droit de ne pas l'accepter, voire de le renvoyer.
- Si nécessaire, nous appliquerons le Projet d'Accueil Individualisé que les parents fourniront.

Assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile. Si la responsabilité de la structure est engagée, une déclaration d'accident peut être réalisée dans les 48h.

Néanmoins, il est obligatoire que tous les membres d'une famille, fréquentant une activité au sein de l'association, soient également assurés en responsabilité civile.

Règles de vie

L'équipe pédagogique, en concertation avec les enfants, définissent des règles de vie collective, que chacun s'engage à respecter.





Droit à l'image

L'association est susceptible d'utiliser des images de vos enfants ou vos jeunes en situation d'animation pour agrémenter ses supports de communication (Facebook, le site internet et WhatsApp pour les jeunes et les séjours).

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant ou que votre jeune apparaisse sur l'un d'entre eux, prévenez-nous, nous le flouterons ou supprimerons l'image.

Affaires personnelles

Les affaires personnelles de chaque enfant ne sont pas sous la responsabilité de l'équipe, nous vous demandons d'éviter les objets et vêtements de valeur.

Pour l'accueil, il faut obligatoirement fournir un sac à dos à votre enfant ou votre jeune (un par enfant et non un par fratrie), avec gourde et casquette ou k-way (en fonction des conditions météorologiques).

Il faut également mettre un change dans le sac de votre jeune enfant âgé de 3 à 5 ans, ainsi que le doudou et le nécessaire pour dormir. Les chaussons sont les bienvenus.

Règlement Général sur la Protection des Données

Pour le bon fonctionnement de l'accueil, nous sommes dans l'obligation de collecter des informations vous concernant. L'acceptation de ce document vaut autorisation à traiter vos informations personnelles.

Si vous souhaitez visualiser, rectifier ou récupérer vos données, une procédure vous sera proposée.

L'association L'ELFA du lac s'engage à sécuriser l'ensemble des informations collectées et stockées.

Elle les garde jusqu'au retrait du consentement ou 3 ans à compter du dernier contact des personnes avec l'association.

Responsable : la directrice de l'association.

